

# BULLETIN

## de la Fédération jurassienne

de l'Association internationale des travailleurs.

Ce Bulletin paraît le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois. On s'abonne auprès de M. Alfred Andrié, monteur de boîtes, à Sonvillier  
Prix de l'abonnement: 4 fr. pour un an, 2 fr. pour six mois. — Pour l'étranger, le port en sus.

SONVILLIER, 15 AVRIL 1873.

### Appel

aux Sections de la Fédération romande et du groupe  
Suisse de langue allemande.

Compagnons,

Dans tous les pays où l'antagonisme entre la bourgeoisie et le prolétariat s'est le plus accentué, la réaction livre ou s'appête à livrer une guerre à mort au socialisme; les classes ouvrières, méprisant les lâches frayeurs, s'organisent plus puissamment que jamais. En Suisse, nous assistons par contre à un spectacle navrant: l'indifférence générale pour les questions sociales est telle qu'aucun souffle réellement populaire n'anime notre vie publique; le doctrinarisme, dans tous les domaines, a pénétré nos populations, et seuls, quelques groupes initiateurs tiennent haut et ferme le drapeau de l'Internationale, symbole de l'émancipation du travail.

Les divisions qui ont malheureusement surgi entre nous ont paralysé une action générale dans le sens d'une organisation plus puissante. Ne serait-il pas temps de chercher à mettre une fin à cette situation? Au lieu de continuer à récriminer, à nous accuser mutuellement, il nous paraît qu'il serait préférable de tenir compte des diversités de tempérament, de conceptions philosophiques et politiques, et des tendances propres qui en résultent pour chaque groupe, et de chercher, non pas une fusion impossible entre des principes antagonistes, mais la paix, le respect mutuel.

Nous souffrons tous également de l'asservissement du travail au capital; nos misères économiques sont identiques. Il serait donc possible que les trois groupes internationalistes de la Suisse, tout en conservant leur autonomie particulière et leur mode d'action propre, s'entendissent pour tout ce qui concerne les luttes économiques du travail contre le capital. Il y aurait dès lors, pour nous tous, augmentation de puissance, et les bonnes relations qui résulteraient de cet état de choses influeraient nécessairement sur toute notre action; la discussion des questions philosophiques et politiques perdrait ce caractère acerbe qu'elle a eu trop souvent entre nous; nous rechercherions avec plus de calme les principes qui doivent nous guider et les moyens d'action que nous devons employer.

Compagnons,

La Fédération jurassienne doit tenir, le dimanche

27 avril, à Neuchâtel, son Congrès annuel. A cette occasion, nous vous adressons un appel loyal. Venez à notre Congrès, venez-y en frères, vous y serez reçus en frères. Vous assisterez à nos délibérations, vous verrez par vos yeux l'esprit qui nous anime, et cette entrevue entre des hommes dont la plupart ne se connaissent jusqu'ici que par les injures échangées entre les journaux qui servent d'organes aux divers groupes, aura, nous l'espérons, d'heureux résultats et pourra assurer le succès d'un prochain Congrès général suisse.

Venez à Neuchâtel: nous nous y donnerons des explications sincères, nous y discuterons fraternellement, comme des hommes qui ne recherchent que la vérité, et si nous reconnaissons qu'il est certains principes, certains modes d'action que tous ne peuvent adopter, sachons respecter l'autonomie individuelle et des groupes, laissons se développer et s'appliquer librement les différents principes: les expériences qui se feront de la sorte auront des résultats féconds, tandis que les excommunications mutuelles n'aboutissent qu'à la haine.

Nous osons espérer que notre appel sera entendu et que des délégations des Sections de la Fédération romande et de la Suisse allemande viendront apporter à notre Congrès la bonne nouvelle que le désir de la paix est dans vos cœurs comme il est dans les nôtres. Ce ne sera pas un malheur pour notre cause commune, si les délégués que vous enverrez emportent de notre Congrès la conviction que, divisés sur des questions d'application, nous sommes d'accord sur le but et que nous pouvons tous crier ensemble avec la même ardeur: *Vive l'Internationale!*

Salut et solidarité.

*Le Comité fédéral jurassien:*

Alfred ANDRIÉ. — Charles CHOPARD. —  
Justin GUERBER. — Paul JUNET. —  
Adhémar SCHWITZGUÉBEL.

Sonvillier, 30 mars 1873.

### Extrait du procès-verbal

des séances du Comité fédéral jurassien  
des 30 mars et 6 avril 1873.

1. La Section de Neuchâtel annonce qu'à la suite de démarches répétées, elle est parvenue à s'assurer, pour la constitution d'une Fédération ouvrière locale, du concours de diverses Sociétés ouvrières; les bases de la Fédération sont votées, et un Comité d'initiative se met à l'œuvre pour l'organisation.

Elle accepte de recevoir à Neuchâtel le prochain Congrès jurassien ; elle communiquera aux Sections, au moyen d'une circulaire, les dispositions qu'elle aura prises concernant l'organisation intérieure du Congrès.

Elle approuve pleinement la circulaire de convocation du Congrès.

2. Le Cercle d'études de Sonvillier communique qu'il a étudié différents Statuts de Fédérations ouvrières locales. Il présentera, comme projet de Statuts-modèles, à l'adoption du Congrès jurassien, les Statuts de la Fédération ouvrière du district de Courtelary. Un exemplaire de ces Statuts sera adressé à chaque Section. Les Sections désirant s'en procurer un plus grand nombre d'exemplaires peuvent s'adresser au compagnon Alfred Jeanrenaud, guillocheur à St-Imier. L'exemplaire coûte 20 cent.

Le Cercle de Sonvillier prépare également un projet d'organisation d'un fonds de solidarité.

3. La Section centrale du Locle communique une nouvelle liste d'abonnés au *Bulletin* et envoie la somme de 12 francs pour le montant des dits abonnements.

4. La Section des graveurs et guillocheurs du val de St-Imier envoie 14 francs pour ses cotisations fédérales, année 1873

5. La Section de propagande et d'action révolutionnaire socialiste de Genève envoie 2 fr. 45 cent. pour son abonnement semestriel au *Bulletin*.

La nouvelle adresse de la Section est :

Nicolas Joukowsky, route de Chêne, maison Treiber, Genève.

6. Le compagnon Rally, de Zurich, envoie le récit de faits qui se sont passés à son égard à Berne. Un exposé de ces faits sera inséré au *Bulletin*.

7. Le compagnon Gambuzzi (Italie) envoie la somme de 4 francs pour le *Bulletin*.

8. Le compagnon Jules Guesde (Italie) adresse au Comité fédéral jurassien une lettre relative au procès des internationaux à Toulouse. L'insertion de cette lettre au *Bulletin* est votée.

9. Un projet d'adresse aux Sections de la Fédération romande et du groupe suisse de langue allemande est présenté et approuvé. L'impression, en 100 exemplaires, en est votée.

10. Différents projets de lettres aux Conseils fédéraux de l'Internationale et à diverses Sections, sont approuvés.

11. Les frais d'impression du *Bulletin*, pour le mois de mars, s'élèvent à 61 fr. 50 cent.

Le secrétaire des séances  
Paul JUNET.

La Section internationale de Neuchâtel a adressé la circulaire suivante aux Sections de la Fédération jurassienne :

Compagnons,

Le Comité fédéral jurassien a convoqué le Congrès de notre Fédération pour le dimanche 27 avril, à Neuchâtel, et a invité en même temps la Section de notre ville à prendre les mesures nécessaires pour l'organisation intérieure du Congrès et à en aviser les autres Sections par une circulaire.

Nous venons donc, compagnons, vous faire part des dispositions que nous avons cru devoir prendre pour l'organisation matérielle du Congrès.

Le Congrès se tiendra à la Grande Brasserie. La séance d'ouverture aura lieu le dimanche, à neuf heures du matin.

L'après-midi, il y aura un grand meeting auquel sera convoquée toute la population ouvrière de Neuchâtel.

Le soir aura lieu un banquet, dont le prix a été fixé à 2 fr. par tête.

Pour éviter tout retard dans l'ouverture des travaux du Congrès, les délégués sont invités à arriver à Neuchâtel déjà le samedi soir. Ce soir-là, il y aura réunion familière au local de la Section de Neuchâtel, à la Grande Brasserie.

L'ordre du jour du Congrès étant très chargé, et une partie de la journée du dimanche devant être absorbée par le meeting qui, au point de vue de la propagande des principes socialistes dans notre ville, sera un acte d'une haute importance, il est probable que le Congrès sera obligé de tenir encore une séance le lundi matin.

Compagnons,

Ce ne sera pas seulement la Section de Neuchâtel qui aura le plaisir de souhaiter la bienvenue à vos délégués ; le Congrès jurassien sera accueilli dans notre ville par la Fédération ouvrière locale récemment constituée. Nous espérons vous voir arriver en grand nombre, et nous comptons sur cette occasion pour resserrer encore les liens d'amitié qui nous unissent à vous.

Vive l'Association internationale des travailleurs !  
Salut et solidarité !

Au nom et par ordre de la Section internationale de Neuchâtel.

Le Bureau :

F.-C. DOMANGÉ, James GUILLAUME, Fritz WENKER.  
Neuchâtel, 8 avril 1873.

Les proconsuls marxistes en France.

Vers la fin de 1872, la Fédération jurassienne a dû attirer l'attention de toutes les Fédérations de

l'Internationale sur les actes d'un individu se donnant le nom de *Swarm*, qui, après s'être présenté au Congrès de la Haye comme délégué d'une Section française, exerçait dans le midi de la France des pouvoirs dictatoriaux à lui conférés par le prétendu Conseil général de New-York, et frappait d'excommunication les socialistes non soumis à Marx. Quelques semaines plus tard, un grand nombre d'ouvriers socialistes étaient arrêtés dans différentes villes du midi, et ces arrestations avaient lieu sur la dénonciation de *Swarm*. Une lettre qu'on lira tout-à-l'heure donne les détails de cette honteuse affaire.

*Swarm* ne se horna pas à livrer à la police les malheureux ouvriers de Toulouse, de Béziers et de Montpellier ; il dénonça, en outre, un de ses collègues, un autre proconsul, chargé, celui-là, du gouvernement du district de Paris. Cet autre agent du Conseil général s'appelle Van Heddeghem ; il est venu au Congrès de la Haye sous le nom de *Walter*, et il a même fait partie de la fameuse Commission d'enquête sur l'Alliance, Commission composée, on le voit, d'éléments bien dignes d'inspirer la confiance. Van Heddeghem a été jugé par le Tribunal correctionnel de Paris, et son procès nous a fourni d'édifiantes révélations, dont nous parlerons plus loin.

Voici, d'abord, la lettre relative au procès de *Swarm* ; elle nous est adressée par le compagnon Jules Guesde, de Montpellier, proscrit français bien connu de la plupart de nos lecteurs :

Rome, 29 mars.

Chers compagnons,

Vous avez bien voulu, dans une Circulaire confidentielle, il y a trois mois, signaler à l'Internationale toute entière les agissements des agents de Marx dans le midi de la France. Et, par mon intermédiaire, nos compagnons français vous remercient de votre courageuse initiative.

Aujourd'hui, les soupçons, les probabilités se sont changés en preuves. Le *Swarm* qui, après avoir contribué à expulser à la Haye Bakounine et Guillaume de notre Association, avait ensuite, de son autorité privée, étendu cette expulsion au compagnon Paul Brousse de Montpellier, vient de se révéler devant le Tribunal de Toulouse sous son vrai jour. Sous prétexte d'affilier les ouvriers de notre midi à l'Internationale, et grâce aux pleins-pouvoirs de Marx, il rabattait le gibier socialiste dans les filets de la police thiériste.

C'est lui qui a dénoncé les 36 victimes de Toulouse, les 4 victimes de Béziers, etc... Et c'est son témoignage qui les fait condamner à l'heure qu'il est.

Il s'appelle de son vrai nom *d'Entraygues*.

« Vous êtes la cheville ouvrière de l'accusation, » a pu lui dire en face le Président de la Cour, sans soulever de sa part la moindre protestation.

Qu'aurait-il pu d'ailleurs articuler pour sa défense ? Dans sa déposition écrite comme dans ses réponses au Tribunal, n'a-t-il pas été à l'égard de ses dupes l'auxiliaire, le chien du ministère public ?

« J'ai plaidé beaucoup, beaucoup d'affaires de ce genre, — a déclaré l'avocat d'un des prévenus, M. Floquet, — et j'en ai une longue pratique ; j'ai eu de plus l'honneur de lire, après le 4 septembre, les dossiers des dénonciateurs que l'on avait vu surgir dans des affaires de cette nature. Eh

» bien, j'affirme ne jamais en avoir vu d'aussi cyniques que d'Entraygues. »

Et un autre défenseur, Mie, de Périgueux, d'ajouter :

« A chaque difficulté de l'accusation, le ministère public s'écrie : « A moi, d'Entraygues ! » comme on s'écriait jadis : « A moi, d'Auvergne ! » avec cette différence qu'autrefois c'était l'honneur qu'on appelait, et qu'aujourd'hui c'est la honte.

» D'Entraygues, enfin, c'est le tiroir que l'on ouvre et dans lequel on trouve toutes les lettres de ceux qu'il a compromis ou dupés, tous les renseignements que l'on souhaite, et nous arrivons à cette conclusion douloureuse : d'Entraygues est l'auxiliaire du ministère public. »

Mais assez sur ce chapitre !

Ce qui ressort du procès de Toulouse, ce n'est pas seulement le rôle infâme du fondé de pouvoirs de Marx et du Conseil général, mais la condamnation du système de l'organisation autoritaire, dont Marx et le Conseil général sont les soutiens.

Ce qui a permis en effet à d'Entraygues de livrer à la police rurale les organisateurs de l'Internationale dans le midi de la France, c'est la fonction d'initiateur attribuée dans notre Association par le Congrès de la Haye à une autorité centrale.

Laissez la classe ouvrière, dans chaque pays, s'organiser anarchiquement, au mieux de ses intérêts, et les d'Entraygues ne sont plus possibles :

1° Parce que les travailleurs de chaque localité se connaissent entre eux et ne seront jamais exposés à s'en remettre à un homme qui puisse les trahir, les vendre ;

2° Parce que, en admettant même que la confiance qu'ils ont placée en l'un des leurs ait été trompée, le traître, limité à sa seule Section, ne pourra jamais livrer qu'une Section aux policiers de la bourgeoisie.

L'autonomie des Sections, des Fédérations, n'est pas seulement l'esprit de l'Internationale, mais sa sécurité.

Que nos compagnons français, éclairés par l'expérience, y songent !

A vous et à la Révolution !

Jules GUESDE.

Nous ne pouvons que nous associer entièrement aux réflexions si justes du compagnon Guesde.

Venons au procès de Van Heddeghem dit *Walter*.

Ce dernier paraît avoir joui auprès des marxistes de moins de confiance que d'Entraygues, parce qu'on le soupçonnait d'être sympathique aux blanquistes auteurs de la brochure *Internationale et Révolution*. Le sieur Serrailier lui avait écrit pour le sonder à ce sujet, en lui disant entr'autres qu'on lui reprochait « d'avoir attaqué Marx, Lafargue et Serrailier dans des termes assez peu convenables. »

A l'audience, Van Heddeghem déclare qu'il a été la dupe des meneurs de l'Internationale, mais que les ayant vus de près, il s'est promis de percer à jour leurs basses intrigues : que dorénavant il n'a plus qu'une idée fixe, c'est d'écraser l'Internationale. Ce repentir touche M. le substitut du procureur de la république, qui demande les circonstances atténuantes ; aussi Van Heddeghem ne reçoit-il que deux ans de prison.

Sans prétendre excuser l'attitude du prévenu, nous devons avouer que son mépris pour la coterie marxiste ne nous étonne nullement.

Une lettre du prétendu Conseil général de New-

York, signée Sorge et adressée à Van Heddeghem, a été lue à l'audience, de même que le texte du mandat délivré au proconsul parisien. La lettre de Sorge dit entre autres :

« Des mandataires ont été nommés pour Toulouse et Bordeaux; Aug. Serrailier, de Londres, a été nommé représentant du Conseil général pour la France, sous date du 22 décembre 1872, chargé et autorisé d'agir au nom du Conseil général. »

Donc, au-dessus des proconsuls locaux de Paris, Toulouse et Bordeaux, il existe un proconsul général pour la France, et c'est le sieur Serrailier qui remplit cette haute fonction. Nous savions déjà par le *Volksstaat* que Marx avait reçu des fonctions analogues pour l'Allemagne. Ce qui veut dire bien clairement que Sorge et ses acolytes de New-York ne sont que les hommes de paille de la coterie de Londres, et que le pouvoir réel est resté entre les mêmes mains qu'avant le Congrès de la Haye.

Voici quelques extraits du mandat de Van Heddeghem, que nous ne pouvons donner en entier, vu sa longueur :

« Le compagnon L. Heddeghem est nommé provisoirement mandataire du Conseil général pour le district de Paris, où il devra agir d'après les instructions suivantes :

» 1<sup>o</sup> Il organisera l'Internationale dans le district mentionné conformément aux Statuts et Règlements généraux, et aux résolutions des Congrès.

» ... 5<sup>o</sup> Il enverra au mandataire du Conseil général, résidant à Londres, une copie exacte de toutes les communications adressées au Conseil général.

» 5<sup>o</sup> Il aura droit de suspendre une organisation ou un membre quelconque de son district, jusqu'à l'arrivée de la décision du Conseil général, auquel il donnera avis immédiatement de chaque suspension prononcée, en y joignant les pièces justificatives et la supplique des partis accusés. »

Ce mandat est signé Sorge et daté du 30 décembre 1872.

Voilà un échantillon de la splendide organisation que la majorité du Congrès de la Haye a rêvé de donner à l'Internationale. Est-ce que devant de semblables aberrations et les beaux résultats qu'elles ont produit, ceux qui sont encore aveuglés n'ouvriront pas les yeux ?

Marx avait trois mandataires en France : l'un, Swarm, s'est trouvé un mouchard ; le second, Van Heddeghem, a renié l'Internationale ; du troisième, celui de Bordeaux, nous ne pouvons rien dire, ne le connaissant pas. Mais à eux trois, à quoi ont-ils abouti ? à faire arrêter de malheureux ouvriers, sans constituer la moindre organisation sérieuse.

Et c'est à cette occasion qu'un des gendres de Marx, M. Longuet, a l'effronterie ou la naïveté de s'écrier, dans une lettre publiée par la *Liberté* de Bruxelles du 6 avril, que les adversaires du Congrès de la Haye sont de mauvaise foi, parce que « ils ont attaqué les mandats français, dont les tribunaux se chargent aujourd'hui de démontrer l'authenticité. »

Elle est jolie, l'authenticité !

Heureusement qu'il y a en France, à côté de ces fantômes d'organisation ébauchés par les marxistes et vendus aussitôt à la police par leurs agents, des Sections sérieuses, qui continueront à propager avec ardeur les principes immortels de l'Internationale.

## La justice de Berne.

Voici la lettre du compagnon Rally, réfugié russe et secrétaire de la Section slave de Zurich, dont il est parlé dans le procès-verbal du Comité fédéral :

« Compagnons rédacteurs,

« J'attends de votre obligeance l'insertion dans le *Bulletin* des lignes suivantes :

« J'étais venu à Berne pour consulter un médecin célèbre qui habite cette ville et n'avais pas l'intention d'y rester plus d'un jour. Descendu dans un hôtel, je me rendis au restaurant pour y prendre une tasse de thé. Presque au même instant, deux gendarmes font irruption dans l'hôtel, me prennent au collet et m'arrêtent sans autre forme de procès. Sans aucune explication, je fus jeté dans une sale prison (le *Käfigthurm*), et ce n'est que le lendemain que j'appris du juge d'instruction le motif de mon arrestation. Et ce motif, devinez-le, je vous prie?... Eh bien, c'est une simple dénonciation, la plus impudente, la plus absurde, faite par un mouchard russe, le nommé Adolphe Stempkowsky, et cette dénonciation a paru plus que suffisante au gouvernement bourgeois du canton de Berne pour faire emprisonner un réfugié politique.

« La dénonciation de cet espion, qui a acquis une triste célébrité depuis l'extradition d'un de nos compatriotes livré par lui à la police helvético-moscovite, consistait, d'après ce que me dit l'un des juges criminels de Berne, en ce qui suit : J'étais venu à Berne, envoyé par la Section internationale slave de Zurich, dans le but d'assassiner le mouchard Stempkowsky et l'ambassadeur russe résidant à Berne. Vous riez, sans doute ; mais convenez que, tout étant risible à force d'être bête, la chose n'en est pas moins révoltante. Qu'est-ce que c'est donc que ce fameux droit d'asile de la république suisse ? L'autre jour, en vertu de quelques sophismes juridiques, la Suisse livre à la Russie un réfugié politique, parce que le gouvernement russe l'accusait d'un crime de droit commun ; aujourd'hui, sur la dénonciation d'un espion du même gouvernement, elle jette en prison un autre réfugié russe, fait en son absence une perquisition dans son domicile, saisit ses papiers et sa correspondance, et tout cela pour complaire à une meute d'espions russes qui depuis peu sont venus élire domicile dans toutes les principales villes de la Suisse. Vous concevez la situation où je me trouve, moi Russe, maintenant qu'on m'a saisi toute ma correspondance de deux ans. La moindre imprudence peut causer de sérieux embarras à une foule de personnes résidant en Russie et qui croyaient, ainsi que moi, de pareils actes impossibles en Suisse. Mes papiers et ma correspondance doivent probablement être traduits. Qui en a été chargé ? Le gouvernement suisse peut-il répondre que le traducteur est un homme d'honneur ? Voilà les questions qui, pour le moment, me donnent bien à réfléchir.

« La conclusion qui me paraît clairement ressortir de tout ceci, c'est que la république suisse ne diffère en rien de tout autre Etat bourgeois et que la forme républicaine ou monarchique du gouvernement ne change à l'arbitraire et à l'injustice de l'autorité gouvernementale. Eh bien, en attendant des jours meilleurs, recevez, chers compagnons, mon salut fraternel.

« Zemphiry RALLY.

« Zurich, 31 mars 1873. »